



Pour la remise des offres : huit dossiers ont été retirés, quatre entreprises ont remis une offre, aucune entreprise ne s'est excusée.

Les critères de jugement des offres ont été examinés dans l'ordre décroissant suivant :

- Le prix des prestations pour 40 % de la note finale.
- La valeur technique des prestations (demandé dans le RC) : sous forme d'un mémoire technique, l'entreprise présente ses moyens et la capacité de l'entreprise à tenir les délais prévus 40 % de la note finale.
- Les références de l'entreprise pour 20 % de la note finale.

Les enveloppes des quatre entreprises ayant répondu ont été transmises au cabinet BOCAGE pour analyse ; il en ressort le classement suivant :

	SOCIETE	NOTE/100	PRIX HT
1	EIFFAGE	84,35	98.192,00
2	CITEOS	73,53	108.518,00
3	SPIE	73	85.544,00
4	SME	63,59	206.305,00

Monsieur le Maire retrace brièvement pour les nouveaux élus, l'historique des travaux déjà entrepris sur la RD 94 depuis quelques mois :

- a) Le remplacement de l'assainissement de l'entrée de LOUVIL (côté pont de TEMPLEUVE) jusqu'à la Mairie, financé entièrement par NOREADE.
- b) L'enfouissement sur la totalité de la RD 94, sauf tronçon de la mairie, des lignes téléphoniques et électriques. Le dossier a été monté par le SERMEP avec une subvention de 80 %. Pour les 20 % restant à charge, la commune de LOUVIL a obtenu un fonds de concours de la CCPP de 100.000,00 € + 25,00 €/habitant.
- c) le remplacement de l'éclairage public sur la RD 94 va suivre et sera totalement pris en charge par la commune.

Le Conseil Général doit nous octroyer une subvention maximale de 240.000,00 € pour l'aménagement du Cadre de Vie de la première phase des travaux (du cimetière à la place)

Après discussion, Monsieur le Maire propose d'adopter la décision soumise par le cabinet BOCAGE et la commission d'appel d'offres.

Vote du Conseil Municipal :

OUI : 14

NON : 0

Abstention : 0

#### **IV.- Proposition composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFP) nous demande, suite aux élections municipales de mars 2014, de renouveler les membres de la Commission Communale des Impôts dont la durée du mandat est identique à celle des élus municipaux. La commune doit produire une liste de douze personnes pour les commissaires titulaires et douze personnes pour les commissaires suppléants. La DGFP désignera une liste de contribuables constituée de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants dans cette proposition.

##### *Commissaires Titulaires*

NOM	PRENOM	ADRESSE
CARTON	Jean-Luc	389, rue Louis Marga LOUVIL
GRIFFART	Michel	2, allée des Saule LOUVIL
BUISSE	Jean Michel	503, rue Millez LOUVIL
OLIVIER	René	50, rue de la Frête LOUVIL
LAPINSKI	Annick	39, rue Marga LOUVIL
DELABY	Guy	13, rue de la Renaissance LOUVIL
DELANNOY	Michel	162, chemin de la Couture LOUVIL
LEURIDAN	Rachel	480, rue de la Frête LOUVIL

PLATEAU	Joël	114, rue du Marais LOUVIL
DEHAY	Michel	140, rue Louis Marga LOUVIL
CHOTEAU	Nicole	3, rue du Village LOUVIL
DELVAL	Didier	147, rue de Péronne à TEMPLEUVE

### *Commissaires Suppléants*

NOM	PRENOM	ADRESSE
GENAR	Michel	50, rue du Général de Gaulle LOUVIL
DELOBEL	Annie	275, rue de Louvil CYSOING
GRARD	Claude	539, rue du Chêne LOUVIL
REGNIER	Christophe	135, rue Marga LOUVIL
ROGGEMAN	Richard	17, rue de la Renaissance LOUVIL
BEAUCAMP	Pascal	7, rue de la Hardinière TEMPLEUVE
BOUGENIERE	Pascale	2 allée de la Forge LOUVIL
DENGREMONT	Philippe	150, rue Jules Guesde LOUVIL
RONCHIN	Serge	30, Chemin des Hauts Près LOUVIL
MARTEL	Pierre	390, rue Henri Millez LOUVIL
ODOU	Gérard	5, allée des Peupliers LOUVIL
LORIDAN	Philippe	180, rue du Riez LOUVIL

Vote du Conseil Municipal :

OUI : 14

NON : 0

Abstention : 0

### **V.- Questions diverses**

Monsieur le Maire transmet à l'ensemble du conseil municipal le tableau relatif au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) : il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées.

Monsieur LECERF souligne que les voitures garées sur le trottoir rue Jules Guesde gênent la visibilité des automobilistes arrivant rue du Riez et du Général de Gaulle et désirant tourner sur la route départementale.

Monsieur ZIEMNIAK informe que le site informatique de la mairie a pris du retard suite à un problème de dépôt de nom ; en effet, Monsieur LECERF a rencontré des difficultés lors de la demande du nom de domaine qui aurait été réservé pour un an par la société Idéal Bureau dont Monsieur TRICART est propriétaire. Monsieur le Maire dénonce ce manque de "fair play" et souhaite que les dissensions s'apaisent à l'avenir afin de permettre un travail constructif.

Monsieur ZIEMNIAK annonce les festivités du 14 juillet et propose aux élus disponibles de se rendre sur le terrain dès 9 heures pour installer le chapiteau, les tables, les chaises ; à 14H 30, dès la livraison des baguettes on pourrait commencer à confectionner les sandwiches.

Monsieur SPANNEUT demande que les associations qui réservent la salle polyvalente puissent, en triant leurs déchets, avoir accès aux poubelles communales.

Madame HENNIN, qui a participé à la réunion d'informations de la CCPC, souhaite qu'un planning soit établi pour les prochaines rencontres. Elle demande également à Monsieur BEAREZ quand les derniers trous concernant l'enfouissement des lignes vont être rebouchés ? Monsieur BEAREZ confirme que les travaux devraient être terminés pour fin Juillet.

Madame HENNIN remercie Monsieur MEGAL qui a rédigé un compte-rendu de la commission enseignement et souhaite que tous les adjoints en fassent autant et qu'ils le transmettent par mail. Elle remercie Monsieur MARMOUSEZ d'avoir transmis l'ordre du jour du conseil municipal bien avant le délai légal des trois jours. Elle souhaite avoir des précisions complémentaires sur le tableau du personnel fourni (durée contrat).

Monsieur MEGAL précise que son compte-rendu de commission a volontairement été rédigé sur papier et distribué dans les casiers des élus se trouvant en mairie.

Monsieur CARTON fait un rapide compte-rendu de l'animation Tandem'O qui s'est déroulé le 28 juin. Malgré un temps humide, nous avons pu constater une bonne participation des louvillois.

Monsieur CARTON a transmis par mail aux élus un choix de programmation pour le spectacle qui se déroulera à LOUVIL en 2015. Madame GROUX l'a remercié de son initiative qui associe l'ensemble du conseil à la décision.

Monsieur MEGAL fait un point rapide des inscriptions pour la rentrée des classes de septembre 2014 :

Il y a 102 inscriptions tous niveaux confondus ; il manque à ce jour 3 certificats de radiations. Il espère la réouverture de la 4<sup>ème</sup> classe à la rentrée.

Monsieur MEGAL et Monsieur BEAREZ remettront, comme chaque année, des documents expliquant le fonctionnement des services de garderie, de cantine et de TAP. L'accent sera mis exceptionnellement sur la sécurité aux abords de l'école : une matérialisation pourrait être mise en place (barrières, "Rubalise" ... etc)

Le conseil municipal se termine à 20H 30.